

Annexe à la délibération n° 2024019-20

Département des HAUTES ALPES
Commune de ABRIES-RISTOLAS
PLAN DE DIVISION FONCIERE

"Le bourg"
Section AC - DNC proche Parcelles 299-714-741-743
Echelle : 1/100



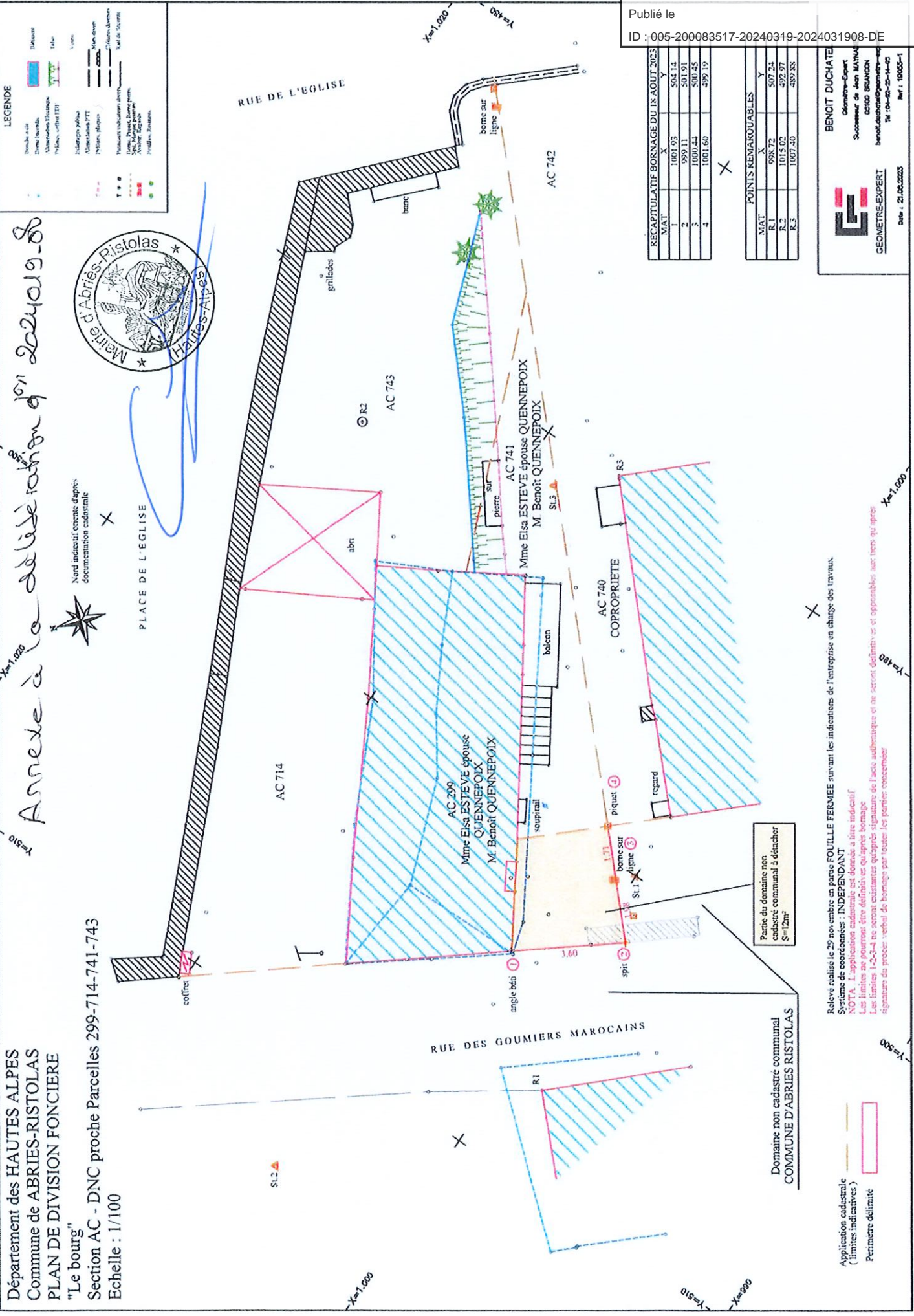
Nord indicatif orienté d'après documentation cadastrale



PLACE DE L'EGLISE

RUE DE L'EGLISE

RUE DES GOMMIERS MAROCAINS



RECAPITULATIF BORNAGE DU 18 AOÛT 2023

MAT	X	Y
1	1001.93	504.14
2	999.11	501.91
3	1000.44	500.45
4	1001.60	499.19

POINTS REMARQUABLES

MAT	X	Y
R.1	998.72	507.24
R.2	1015.02	492.97
R.3	1007.40	489.88

BENOIT DUCHATEL
Géomètre-Expert
Successor de Jean MATHEU
65100 BRANCON
benoit.duchatel@geom-expert.fr
Tel : 04-92-39-14-92
Ref : 10055-1

GEOMETRE-EXPERT
Date : 21.03.2023

Partie du domaine non cadastré communal à détacher S=12m²

Domaine non cadastré communal
COMMUNE D'ABRIES RISTOLAS

Relève réalisé le 29 novembre en partie FOUILLE FERMEE suivant les indications de l'entrepris en charge des travaux.
Système de coordonnées : INDEPENDANT
NO PA - L'application cadastrale des données a été indiquée
Les limites ne pourront être définies qu'après bornage
Les limites 1-2-3-4 ne seront exécutées qu'après signature de l'acte authentique et ne seront définitives et opposables aux tiers qu'après signature du procès verbal de bornage par toutes les parties concernées

Application cadastrale (limites indicatives)
Perimètre délimité